

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté du 02 juillet 2019 portant création du Diplôme Universitaire ANESTHESIE ET REANIMATION DU PATIENT AGE, modifié par l'arrêté en date du 15 décembre 2021,

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 de la Présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024 un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire ANESTHESIE ET REANIMATION DU PATIENT AGE

Article 2 : Le jury est présidé par le Docteur VALLET Hélène (MCU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur GUIDET Bertrand (PU-PH)
Docteur ROUBAUD Claire (MCU-PH)
Docteur BABRE Florence (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 01 mars 2024

Le Doyen de la Faculté de Santé

Sorbonne Université

Bruno RIOU

